

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.09.17-07

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRÉSENTS</u> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, M. ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, M. LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; M. VUILLET Olivier, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 11 / 09 / 2026	<u>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :</u> Mme REGALDI Sylvie a donné pouvoir à M. TAUBATY Christian, M. LANQUETIN Jean-Philippe a donné pouvoir à M. ROBERGET Philippe, M. BRUNIAUX Philippe a donné pouvoir à M. COURT Jean-Louis.
	<u>EXCUSE</u> : M. MILLE Pierre
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme JEANDENANS Jennifer

DÉLIBÉRATION N° 07 :

Sécurisation du Musée Sarret de Grozon.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 251-1 et L. 251-2 relatifs à la mise en œuvre des systèmes de vidéoprotection ;

VU le rapport présenté aux membres du conseil municipal relatif à la sécurisation du Musée Sarret de Grozon ;

VU le budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer la sécurité des personnes, des biens et des collections conservées au sein du musée Sarret de Grozon ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer la protection des personnes et des biens du musée contre les risques d'intrusion, d'agression, de vol et de dégradation ;

CONSIDERANT le projet de sécurisation du musée Sarret de Grozon comprenant notamment l'installation d'un dispositif de vidéoprotection et d'un système anti-intrusion ;

.../...

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget communal 2026 par décision budgétaire modificative ultérieure ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Vidéoprotection	2 045 € HT	Etat	7 900 €
Détecteurs anti-intrusion (2ème étage)	9 878 € HT	Autofinancement communal	4 023 €
TOTAL	11 923 € HT		11 923 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} :

DE VALIDER l'opération consistant à installer de la vidéoprotection au Musée Sarret de Grozon, ainsi qu'un système anti-intrusion au 2^{ème} étage, dès 2026.

Article 2 :

DE S'ENGAGER pour que les crédits nécessaires à sa réalisation soient inscrits au budget communal 2026 par voie de décision modificative ultérieure.

Résultat du vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,


 Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,


 Jennifer JEANDENANS